

# Communauté d'agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération

eau potable : Mâcon Environs

## Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

### EXTRAIT SAISIE SISPEA Exercice 2021



**Mâconnais-Beaujolais**  
**AGGLOMÉRATION**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice  
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs  
peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

## **Table des matières**

1.	Caractérisation technique du service .....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d’abonnés .....	4
1.5.	Eaux brutes .....	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	5
1.5.2.	Achats d’eaux brutes .....	5
1.6.	Eaux traitées.....	6
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l’eau potable en 2021 .....	6
1.6.2.	Production .....	6
1.6.3.	Achats d’eaux traitées .....	6
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l’exercice .....	7
1.6.5.	Autres volumes.....	7
1.6.6.	Volume consommé autorisé .....	8
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	8
2.	Tarification de l’eau et recettes du service .....	9
2.1.	Modalités de tarification .....	9
2.2.	Facture d’eau type (D102.0) .....	10
2.3.	Recettes.....	11
3.	Indicateurs de performance .....	12
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	12
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) .....	12
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	14
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3) .....	14
	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	15
	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	15
	Taux moyen de renouvellement des réseaux d’eau potable (P107.2) .....	16
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	16
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1) .....	18
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1).....	18
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2) .....	18
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0) .....	19
3.9.	Taux de réclamations (P155.1) .....	20
4.	Financement des investissements.....	21
4.1.	Branchements en plomb.....	21
4.2.	Montants financiers.....	21
4.3.	État de la dette du service .....	21
4.4.	Amortissements .....	21
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service .....	22
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l’eau.....	23
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	23
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	24

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté d'agglomération Maconnais Beaujolais Agglomération
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : SME
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement (1)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Traitement (1)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Transfert	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Stockage (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Charnay-lès-Mâcon, Chevagny-les-Chevrières, Hurigny, Mâcon, Saint-Laurent-sur-Saône, Sancé
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un schéma de distribution  Oui, date d'approbation\* : .....  Non au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : 06/11/2017  Non
- Existence d'un schéma directeur  Oui, date d'approbation\* : mai 2013  Non

## 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **Délégation de Service Public**

\* Approbation en assemblée délibérante

### Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SUEZ Eau France
- Date de début de contrat : 1<sup>er</sup> juillet 2017
- Date de fin de contrat initial : 30/06/2027
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 30/06/2027
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 0

### **1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)**



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 16 054 habitants au 31/12/2021 (14 532 au 31/12/2020).

### **1.4. Nombre d'abonnés**



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 8 070 abonnés au 31/12/2021 (7 909 au 31/12/2020).

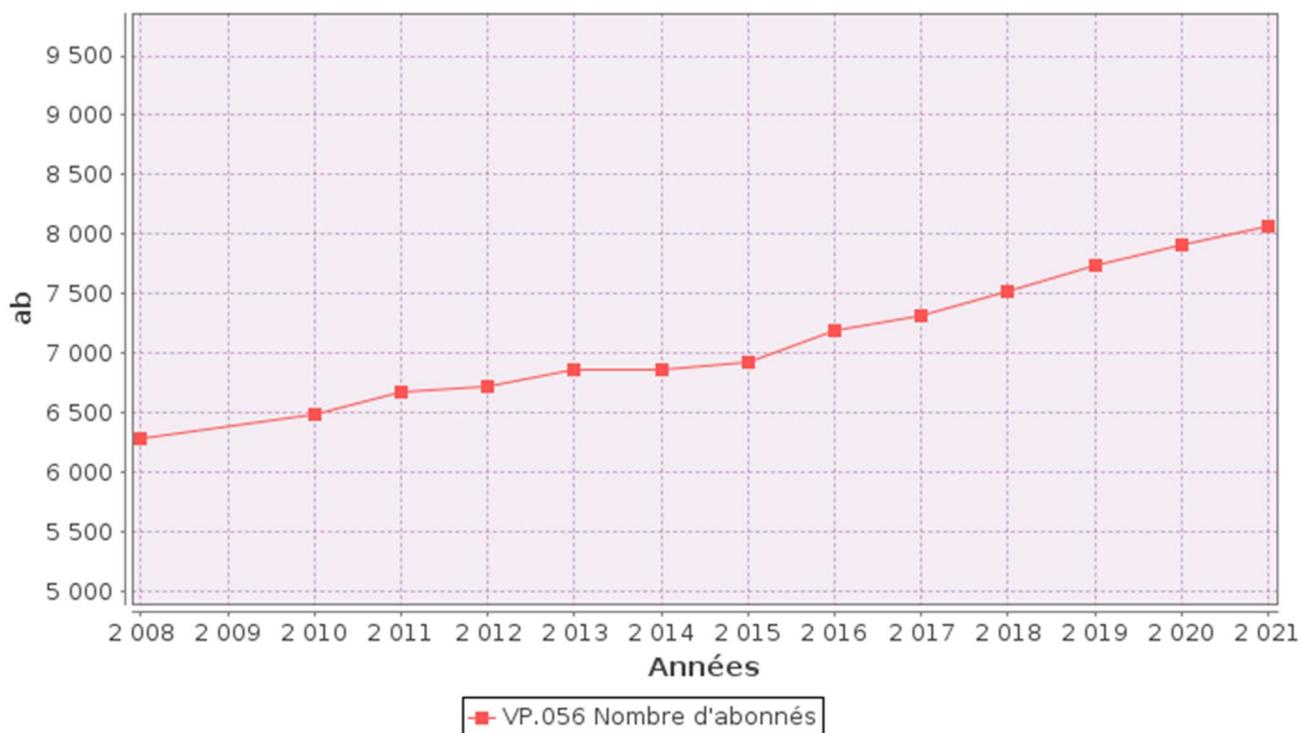
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Charnay-lès-Mâcon	3 943	3 819	233	4 052	+ 2,8%
Chevagny-les-Chevrières	270	261	13	274	+ 1,5%
Hurigny	884	845	50	895	+ 1,2%
Mâcon (Sennecé-Lès-Mâcon)	576	526	55	581	+ 0,9%
Saint-Laurent-sur-Saône	1 113	1 053	88	1 141	+2,5%
Sancé	1 123	1 042	85	1 127	+ 0,4%
<b>Total</b>	<b>7 909</b>	<b>7 546</b>	<b>524</b>	<b>8 070</b>	<b>2%</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 52,75 abonnés/km au 31/12/2021 (51,32 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,78 habitants/abonné au 31/12/2021 (1,84 habitants/abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 104,8 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2021. (106,04 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2020).



## 1.5. Eaux brutes

### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 0 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2021 (0 pour l'exercice 2020).

L'entité de gestion Mâcon Environs achète 100 % de l'eau distribuée à l'unité de production de MBA (ex SMAM) dont le pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé est de 100%.

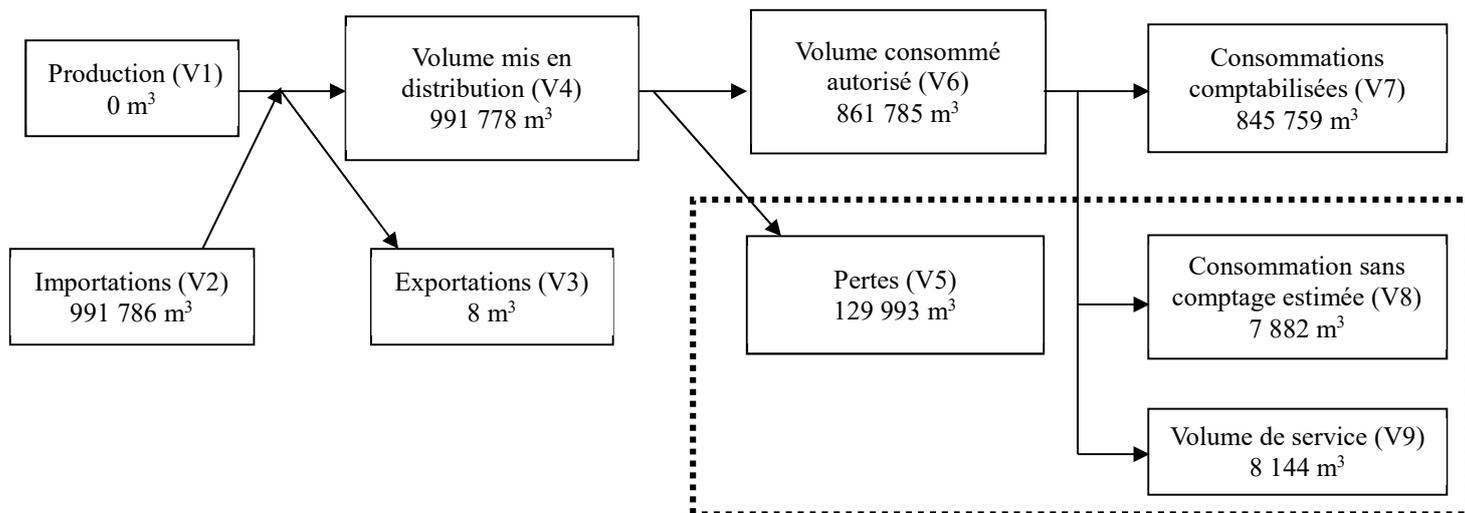
### 1.5.2. Achats d'eaux brutes



Le service n'achète pas d'eaux brutes.

## 1.6. Eaux traitées

### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021



### 1.6.2. Production



Le service achète 100 % de l'eau distribuée à l'unité de production de MBA (ex SMAM).

### 1.6.3. Achats d'eaux traitées



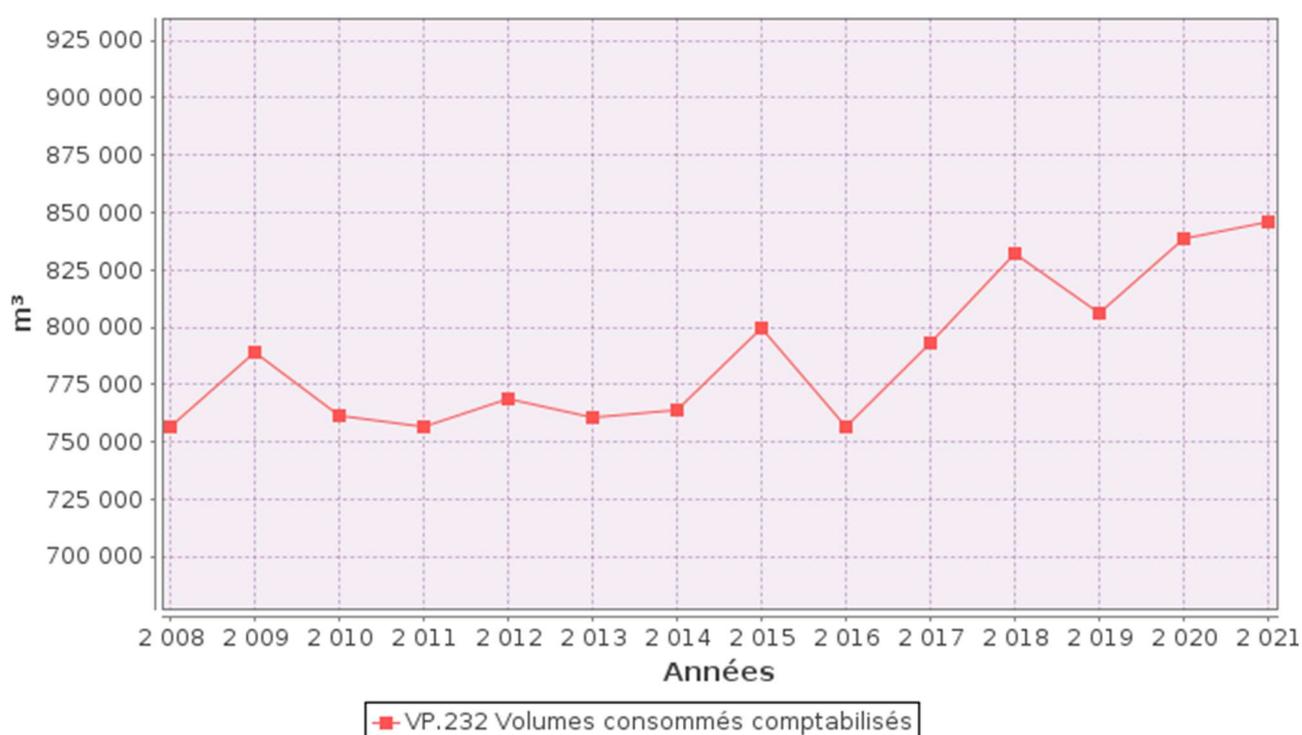
Fournisser	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
MBA (ex SMAM)	982 300	991 786	1%	80

### 1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	838 668	751 054	-10,4%
Abonnés non domestiques	0	94 705	___%
<b>Total vendu aux abonnés (V<sub>7</sub>)</b>	<b>838 668</b>	<b>845 759</b>	<b>0,8%</b>
<b>Total vendu à d'autres services (V<sub>3</sub>)</b>	<b>553</b>	<b>8</b>	<b>-98,5%</b>

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



### 1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2020 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2021 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
<b>Volume consommation sans comptage (V<sub>8</sub>)</b>	<b>5 140</b>	<b>7 882</b>	<b>53,4%</b>
<b>Volume de service (V<sub>9</sub>)</b>	<b>8 481</b>	<b>8 144</b>	<b>-4%</b>

### 1.6.6. *Volume consommé autorisé*



	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
<b>Volume consommé autorisé (V6)</b>	852 289	861 785	1,1%

### 1.7. *Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)*



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 152,98 kilomètres au 31/12/2021 (154,12 au 31/12/2020).



## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	11,44	11,44	0%
Part proportionnelle	94,08	94,08	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	105,52	105,52	0%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	43,26	45,10	4,2%
Part proportionnelle	101,51	103,74	2,2%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	144,77	148,84	2,8%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	6,74	6,74	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33,60	0%
TVA	15,98	16,21	1,4%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	56,33	56,55	0,4%
<b>Total</b>	<b>306,62</b>	<b>310,91</b>	<b>1,4%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,56</b>	<b>2,59</b>	<b>1,2%</b>



■ D102.0 Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> au 1er janvier N+1

**ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.**

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence quotidienne.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Les volumes facturés au titre de l'année 2021 sont de 845 759 m<sup>3</sup>/an (838 668 m<sup>3</sup>/an en 2020).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Actualisation des tarifs selon formules du contrat de DSP.

### 2.3. Recettes



#### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	747 995	755 396	+1%
<i>dont abonnements</i>	90 479	92 321	+2%
Recette de vente d'eau en gros	-	-	
Recette d'exportation d'eau brute	-	-	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-	-	
Total recettes de vente d'eau	747 995	755 396	+1%
Recettes liées aux travaux	-	-	
Contribution exceptionnelle du budget général	-	-	
Autres recettes (préciser)	-	-	
Total autres recettes	-	-	
<b>Total des recettes</b>	<b>747 995</b>	<b>755 396</b>	<b>+1%</b>

#### Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	1 103 929	1 135 317	+2,8%
<i>dont abonnements</i>	419 278	460 640	+9,9%
Recette de vente d'eau en gros	-	-	
Recette d'exportation d'eau brute	-	-	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-	-	
Total recettes de vente d'eau	1 103 929	1 135 317	+2,8%
Recettes liées aux travaux	38 344	74 989	+95,6%
Autres recettes (préciser)	-	-	
Total autres recettes	-	-	
<b>Total des recettes</b>	<b>1 142 273</b>	<b>1 210 306</b>	<b>+6%</b>

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 1 965 702 € (1 890 268 € au 31/12/2020).

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021
Microbiologie	22	0	29	0
Paramètres physico-chimiques	22	0	29	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	100%	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>120</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

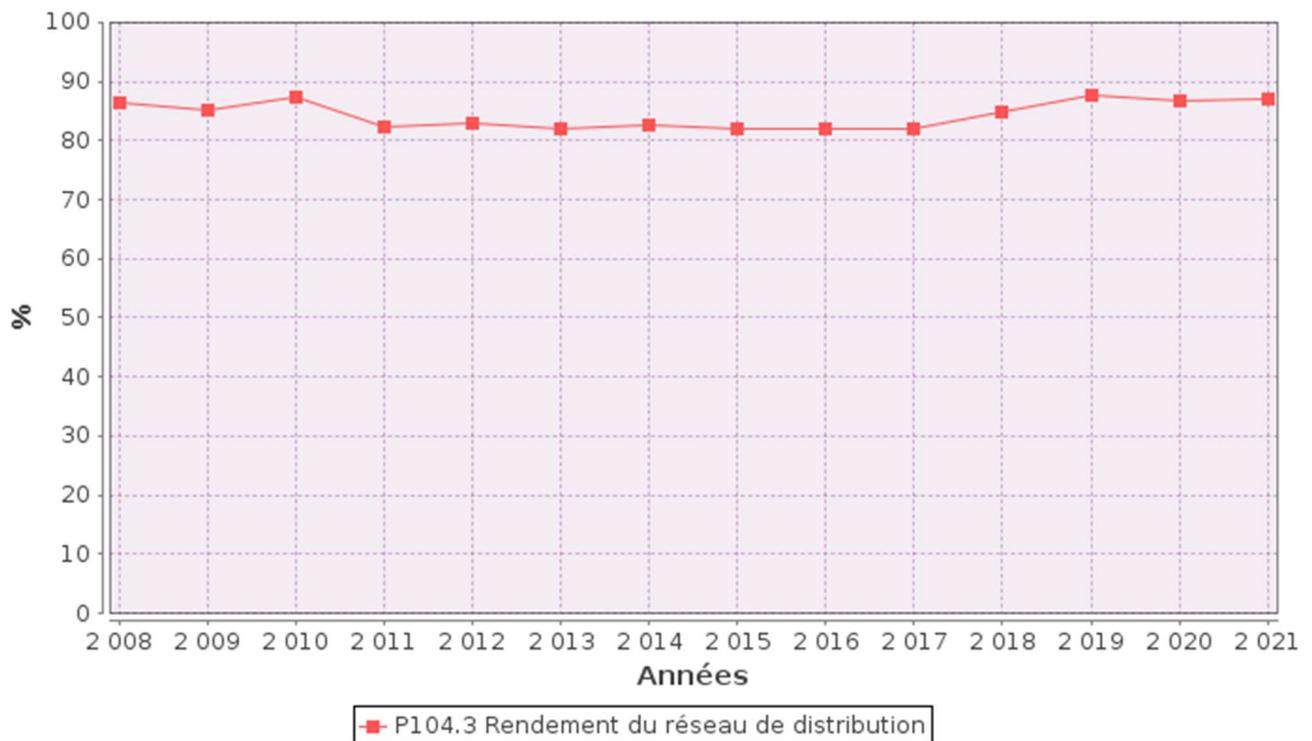
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	86,8 %	86,9 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	15,16	15,43
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	85,4 %	85,3 %



### Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2,6 m<sup>3</sup>/j/km (2,5 en 2020).

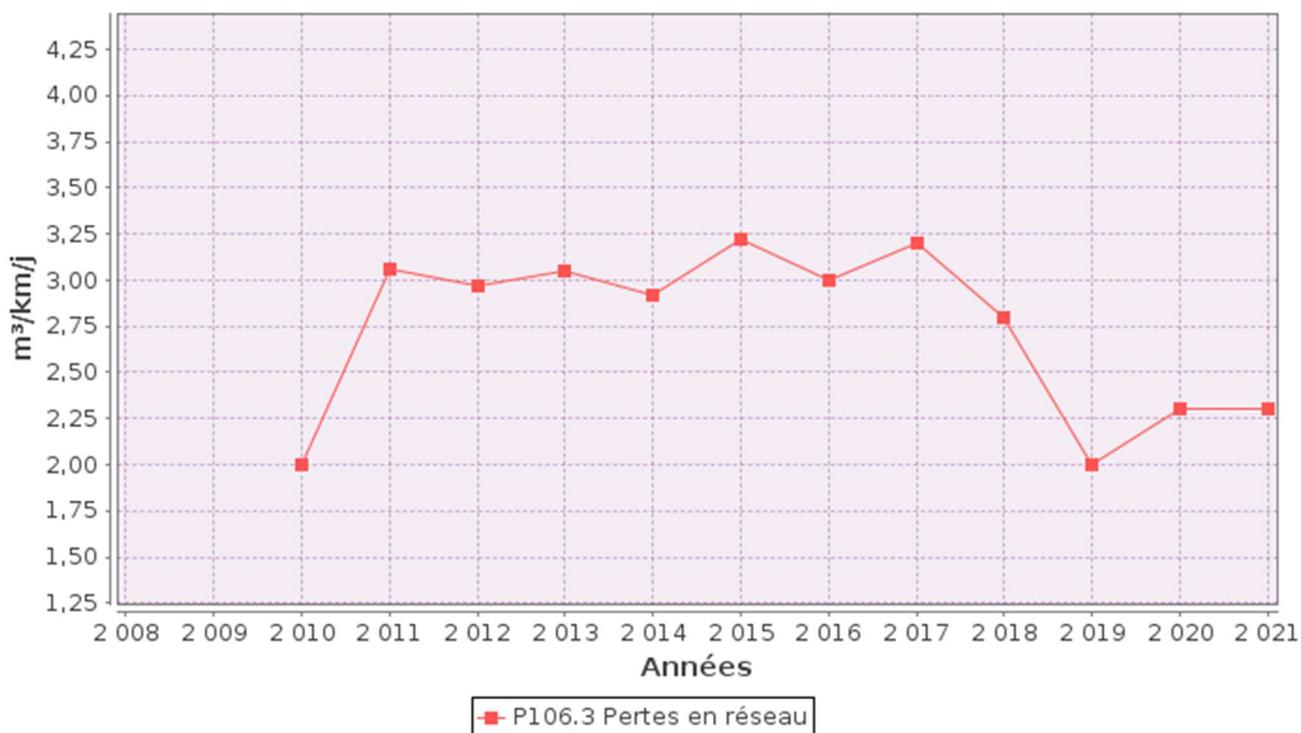
### Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de 2,3 m<sup>3</sup>/j/km (2,3 en 2020).



### Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	4,21	2,52	2,13	0,84	1,62

Au cours des 5 dernières années, 11,32 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1,48% (1,54 en 2020).

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu

- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **80%** (80% en 2020).

## Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

### 3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2021, 6 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (6 en 2020), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 0,74 pour 1 000 abonnés (0,76 en 2020).

### 3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 1 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux de respect de ce délai est de 100% (85,8% en 2020).

### 3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

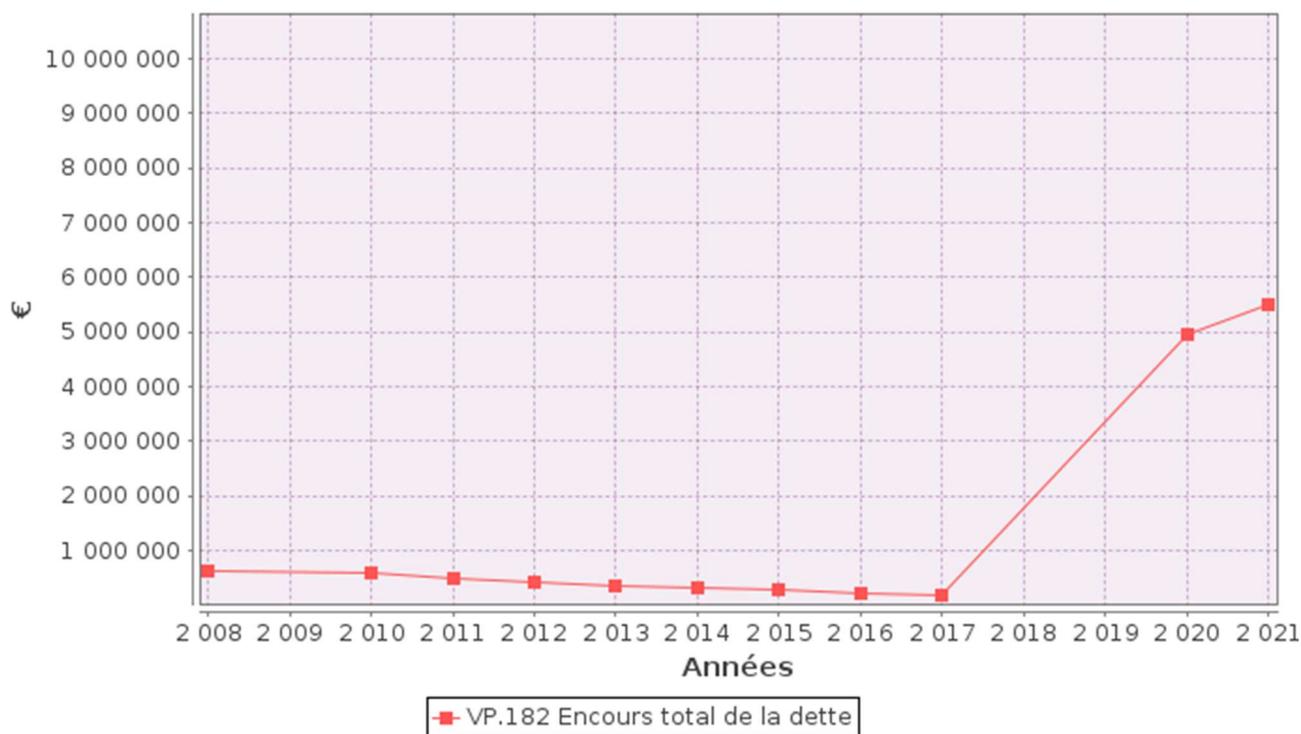


La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette en €	4 949 524,11	5 515 893,29
Epargne brute annuelle en €	1 114 143,34	1 157 152,85
Durée d'extinction de la dette en années	4,4	4,8

Pour l'année 2021, la durée d'extinction de la dette est de 4,8 ans (4,4 en 2020).



### 3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2021 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2020 tel que connu au 31/12/2021	37 033,57	64 526,03
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2020	2 058 973,51	2 091 048,54
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2020	1,8	3,09

Pour l'année 2021, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2020 est de 3,09% (1,8 en 2020).

### 3.9. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues  Oui  Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 25

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 1

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2021, le taux de réclamations est de 3,22 pour 1000 abonnés (5,94 en 2020).

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre total des branchements	8 435	8 643
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0	0

### 4.2. Montants financiers



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	677 489	600 400
Montants des subventions en €	0	0
Montants des contributions du budget général en €	0	0

### 4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2020	Exercice 2021 *
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	4 949 524,11	5 515 893,29
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	710 631
	en intérêts	64 552

\* Montants pour l'ensemble de MBA

### 4.4. Amortissements



Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de 870 786.84 € (Montants pour l'ensemble de MBA).

## 4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Schéma Directeur AEP en cours d'exécution (2021-2023)	167 000 €	0
Programmes pluriannuels de travaux	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Place de la République à Saint-Laurent-Sur-Saône	2022	240 000 €
Rue Ambroise Paré à Charnay-Lès-Mâcon	2022	121 000 €
Impasse des Cerisiers à Charnay-Lès-Mâcon	2022	25 000 €
Rue Vrémontoise à Sennecé-Lès-Mâcon	2022	117 000 €
Rue du Perthuis à Charnay-Lès-Mâcon	2023	490 000 €
Renouvellement alim réservoir à Sologny	2023	220 000 €
Rue des Lombards 3 à Hurigny	2024	65 000 €
Rue de l'Hotel de Ville à Saint-Laurent-Sur-Saône	2024	15 000 €
Clos des Mésanges à Hurigny	2024	85 000 €
Chemin du Domaine de Malcus à Charnay-Lès-Mâcon	2024	28 000 €
Montée réservoir des Perrières à Sennecé-Lès-Mâcon	2024	133 000 €
En Vallière à Sancé	2024	49 000 €
Impasse du Pré Marin à Charnay-Lès-Mâcon	2025	68 000 €
Rue de la Boucle à Charnay-Lès-Mâcon	2025	132 000 €
Chemin du Bois Maréchal à Charnay-Lès-Mâcon	2025	192 000 €
Chemin des Pierres à Hurigny	2025	59 000 €
Allée de Chazoux à Hurigny	2025	14 000 €
Interco grisière à Hurigny	2025	32 000 €
Rue Lamartine à Sennecé-Lès-Mâcon	2025	46 000 €
Rue de la Résistance à Charnay-Lès-Mâcon	2025	63 000 €
Rue de la Paix / Allée des Acacias à Charnay-Lès-Mâcon	2025	33 000 €
Rue de la Grange Aubel à Sancé	2026	137 000 €
Rue de la Batie à Charnay-Lès-Mâcon	2026	78 000 €
Rue du Mâconnais à Charnay-Lès-Mâcon	2026	34 000 €
Rue du Vallon / rue de la Source à Charnay-Lès-Mâcon	2026	86 000 €
Eglise à Hurigny	2026	78 000 €
<b>Total</b>		<b>2 640 000 €</b>

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)**



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a reçu 11 demandes d'abandon de créance et en a accordé 8.

832,6 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,001 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2021 (0,0007 €/m<sup>3</sup> en 2020).

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020	Exercice 2021
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	14 532	14 332
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m <sup>3</sup> ]	2,56	2,59
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	1	1
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	120	120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	86,8%	86,9%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	2,5	2,6
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	2,3	2,3
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,54%	1,48%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0007	0,001
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	0,76	0,74
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	85,8%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	4,4	4,8
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,8%	3,09%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	5,94	3,22